

**Interreg**  
**POCTEFA**



UNIÓN EUROPEA  
UNION EUROPÉENNE

**INTERREG POCTEFA**  
**ZONE FONCTIONNELLE MONTAGNE ZONE EST**

## Índice

A.	ZONE GEOGRAPHIQUE COUVERTE PAR LA STRATEGIE.....	3
B.	ANALYSE DES BESOINS DU DEVELOPPEMENT ET DE POTENTIEL DE LA ZONE.....	4
1.	Pôle territorial de santé : « <i>Territoire de santé</i> » : .....	4
2.	Pôle de spécialisation en sport et en tourisme actif en plein air : .....	5
3.	Pôle de dynamisation économique.....	6
4.	Thématiques transversales .....	8
C.	DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES DANS L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF POLITIQUE 5.....	10



## **B. ANALYSE DES BESOINS DU DEVELOPPEMENT ET DE POTENTIEL DE LA ZONE**

L'objectif à atteindre à travers la zone fonctionnelle proposée est **la promotion socio-économique des Pyrénées, en l'adaptant à la nouvelle situation de l'ère post-COVID-19.**

Dans ce sens, afin de contribuer au développement économique durable de la zone, il est proposé de centrer la zone fonctionnelle sur trois domaines interdépendants et clés pour le territoire, qui favorisent la dynamisation des entreprises, le renouvellement démographique et l'accueil touristique .

### **1. Pôle territorial de santé : « *Territoire de santé* » :**

Le vieillissement de la population, la couverture insuffisante des services de santé de certaines zones plus isolées, les conditions météorologiques et l'état de certaines routes, qui affectent le temps de trajet jusqu'au centre de santé le plus proche, ou les pics d'augmentation de population à des périodes particulières, qui augmentent la pression sur les services de santé, sont quelques-unes des caractéristiques plus notables du territoire de montagne de la zone est de l'espace POCTEFA, qui n'ont fait qu'augmenter à la suite de la crise du COVID-19. Cette dernière a mis en relief de manière plus visible le manque de ressources hospitalières et a réaffirmé la nécessité d'améliorer la coopération entre les systèmes de santé de la région, afin de pouvoir donner une réponse aux besoins et aux défis auxquels ce territoire est confronté. En ce sens, la zone compte déjà différents niveaux de coopération, avec la présence de l'hôpital transfrontalier de Cerdagne comme noyau plus visible, et qui se complète avec d'autres axes de coopération dans la santé : Aran-CH Comminges Pyrénées, Ariège-Andorre et Andorra-La Seu d'Urgell. Disposer d'une relation déjà consolidée est une opportunité pour continuer à avancer et pourra rendre possible la mise en œuvre des actions plus spécifiques au sein de la zone fonctionnelle qui peuvent s'articuler autour de caractéristiques très concrètes : vieillissement, dispersion de la population, organisation de services, médecine sportive, médecine de montagne et altitude. Enfin, il faut tenir compte du caractère saisonnier du tourisme, comme de la pratique croissante de sports de montagne comme la randonnée et le ski, qui impliquent un risque de saturation du système de santé à des périodes ponctuelles.

D'autre part, le territoire a une longue tradition dans le tourisme de santé et du bien-être, en particulier, de thermalisme, concentrant en peu de kilomètres carrés de nombreux centres thermaux et balnéaires. Ce secteur peut continuer à croître et être un bon complément pour l'une des propositions du prochain pôle d'action, le pôle de sport et tourisme actif à l'air libre, en promouvant les séjours touristiques qui combinent activité sportive à l'air libre avec le bien-être physique.

Les actions possibles qui sont proposées au sein de cet environnement sont :

- Le transfert de connaissances et l'élargissement du réseau à plusieurs niveaux de la coopération d'établissements et de professionnels de santé de la zone transfrontalière, y compris les aspects de médecine préventive, pour aborder les problématiques spécifiques du territoire causées par les caractéristiques :
  - démographiques (vieillesse, augmentations ponctuelles de la population)
  - orographiques (difficultés de communications terrestres) : faciliter l'accès aux services de santé (mobilité/transports), équipes médicales itinérantes, développement de la télémédecine, etc.
- Formation de professionnels de santé (ex : projet d'école de soins infirmiers en Cerdagne ou projet d'école de soins infirmiers à Andorre).
- Services sociaux et sanitaires conjoints<sup>1</sup>
- Explorer le potentiel de la médecine sportive et de montagne en altitude
- Actions conjointes de prévention de santé, en particulier pour tout ce qui se rapporte à l'activité physique comme habitude bonne pour la santé.
- Aspects légaux et administratifs (ex : régime administratif adapté à l'Hôpital transfrontalier en Cerdagne).
- Adoption d'accords de collaboration sanitaire et de protocoles d'intervention communs entre les autorités compétentes pour garantir l'échange adéquat de patients en situation de crise sanitaire, de pics de période touristique, de catastrophes naturelles, etc., entre les centres de santé de la zone fonctionnelle.
- Encourager le secteur du tourisme spécialisé en séjours de santé et de bien-être dans le territoire (ex : le thermalisme).
- Renforcer les initiatives d'innovation en relation avec le thème de la santé sur le territoire, tel que, entre autres, les laboratoires de recherches en matière de santé.

## 2. Pôle de spécialisation en sport et en tourisme actif en plein air :

Le territoire de montagne de la zone est a une longue tradition dans le domaine des sports et elle se caractérise par une présence importante d'infrastructures sportives de différentes modalités (ski alpin et nordique, eaux troubles, etc.) qui, de plus, ont de l'expérience dans l'organisation d'événements internationaux importants. Le territoire a également un nombre élevé d'équipements, qui incluent non seulement des centres de ski, mais aussi d'autres types de sport comme le Parc Olympique de Segre en La Seu d'Urgell, ainsi que le Centre de haute performance en altitude de Font-Romeu, l'INEFC Pirineus en la Seu d'Urgell et le projet du centre de haute performance à Port-Ainé, entre autres. Cette grande concentration d'installations est spécifique au territoire de la zone Est.

Dans ce contexte, les JO de Paris 2024, avec l'initiative *Terre de Jeux* une candidature possible aux JO d'hiver dans les Pyrénées, peuvent être l'occasion de promouvoir des activités

---

<sup>1</sup> Nous entendons par services sociaux et sanitaires les soins apportés aux personnes malades, généralement affectées par des maladies chroniques et aux personnes handicapées qui, en raison de leurs caractéristiques particulières, peuvent bénéficier de l'action conjointe des services sanitaires et sociaux dans le but d'améliorer leur autonomie, de soulager leur douleur et de faciliter leur réinsertion sociale.

économiques autour du sport de haut-niveau et de positionner la zone fonctionnelle comme un *hub* de l'Europe du Sud.

Parallèlement, cet élan doit également servir à promouvoir de nouvelles disciplines sportives et d'autres activités de plein air (VTT, randonnée, etc.), afin d'utiliser au maximum les différentes installations et équipements du territoire, parfois sous-utilisés, en proposant des activités tout au long de l'année et en ne concentrant pas l'activité en hiver et/ou en été.

Comme il a été dit précédemment, ce type de tourisme, que nous pourrions appeler tourisme sportif et de plein air, peut compléter le tourisme de santé et de bien-être de deux manières différentes. D'une part, les sportifs d'élite peuvent bénéficier des installations thermales dans le cadre des processus de réhabilitation des blessures, et d'autre part, les visiteurs du tourisme sportif complètent leurs séjours dans des stations thermales ou des centres thermaux.

Enfin, nous pensons qu'il est important d'accueillir le sport et l'activité physique comme des habitudes saines ayant peu d'impact sur l'environnement naturel, car nous pensons qu'ils pourraient être promus et mis en œuvre principalement dans les écoles (activités périscolaires, associations et activités telles que les camps, les esplans, etc.) et même faire partie, comme c'est déjà le cas dans certaines régions, des matières enseignées officiellement (comme c'est déjà le cas en Cerdagne et en Andorre, par exemple). La promotion du sport comme axe thématique permet de sensibiliser le territoire et les visiteurs à la conservation du patrimoine naturel, culturel et paysager, ainsi que de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Les actions possibles proposées dans ce domaine sont les suivantes :

- Actions visant à renforcer l'attractivité internationale du territoire en tant que destination pour les athlètes professionnels, tant dans la phase d'entraînement, en offrant un niveau d'installations et de services conforme aux standards de ce type d'athlète, que par l'accueil de compétitions de haut niveau.
- Promouvoir la performance maximale des installations et équipements sportifs existants tout au long de l'année.
- Promouvoir le tourisme sportif et le tourisme actif de plein air. Appuyer le développement du tourisme durable local dans cette zone.
- Formation spécialisée dans l'activité physique et les sports de montagne et de plein air, y compris les formations promues par les clubs sportifs locaux.
- Promotion du sport scolaire spécifique à la zone et de l'activité physique en tant qu'habitude saine, en tirant parti des ressources et des possibilités qu'offre par le territoire.

### 3. Pôle de dynamisation économique

Le territoire de montagne dépend fortement du secteur du tourisme de saison, ce qui génère un nombre élevé de postes de travail temporaires et la rend moins résistante aux menaces

telles que le changement climatique ou la récente crise provoquée par le COVID-19, qui a eu de graves répercussions sur l'économie de la zone. Ce constat a mis en évidence la nécessité de s'appuyer sur la diversité de l'activité économique locale et de soutenir le tissu d'entreprises, y compris le secteur touristique, ce qui rend indispensable de dynamiser l'économie de manière durable, en tirant parti des ressources propres du territoire et en facilitant les conditions pour attirer de nouveaux professionnels. Suivant la logique de valorisation des ressources de la zone, les actions d'appui au tissu entrepreneurial se centreront sur les domaines autour du sport, du tourisme actif, du tourisme de bien-être, de la santé et des services sociaux et sanitaires, qui sont des secteurs d'intervention principaux de cette zone fonctionnelle.

Il faut également d'ajouter le fait que ce territoire est composé de trois États, dont l'un d'entre eux (Andorre) n'est pas membre de l'UE, de sorte que, pour mettre en œuvre les moyens de promotion économique, il est nécessaire de coordonner trois réalités différentes, qui peuvent être traitées de manière plus spécifique à travers la zone fonctionnelle.

Pour pouvoir atteindre les objectifs de ce pôle thématique, un accompagnement des entreprises doit être réalisé pour développer leur potentiel au niveau transfrontalier en établissant des synergies de part et d'autre des trois frontières pour maximiser les résultats, étant donné la tradition d'interrelation, malgré l'effet frontière. D'autre part, il convient d'identifier et de mettre en œuvre sur le même territoire des opportunités de formation spécialisées répondant aux besoins spécifiques de ces entreprises de la zone (sport, activités de montagne en plein air, randonnée, santé et bien-être, social et sanitaire, tourisme, etc. dans le but de garantir une occupation et le plein emploi tout au long de l'année.

Les actions possibles qui sont proposés dans ce domaine sont :

- Des formations spécialisées localement qui répondent aux besoins spécifiques des entreprises et des secteurs économiques clés inclus dans cette zone fonctionnelle (santé, tourisme, sports, etc.), ainsi que des formations interculturelles pour les entreprises opérant dans la zone transfrontalière (langues, aspects administratifs des trois États, etc.).
- Actions qui contribuent à la création, au maintien et à la diversification des emplois sur le territoire de la zone fonctionnelle, dans les secteurs d'intervention de la zone fonctionnelle.
- Accompagnement des PME pour qu'elles mettent en place des activités commerciales transfrontalières, et pour renforcer la valorisation des ressources et de l'expertise de la zone de montagne dans les domaines mentionnés.
- Renforcement des réseaux transfrontaliers des PME, des associations d'entreprises et des associations de commerçants.

## 4. Thématiques transversales

Les thématiques de la mobilité et de la connectivité sont des outils nécessaires pour développer les défis proposés par chaque pôle. Etant transversales, elles permettent de relier les pôles entre eux, d'exploiter au mieux les ressources, de créer des synergies entre les projets et de maximiser les résultats au profit du territoire.

### 4.1. Thématiques sur la mobilité

Les actions qui sont proposées dans la zone fonctionnelle doivent répondre aux besoins quotidiens de transport des citoyens de la zone (déplacements jusqu'au lieu de travail/centres d'études, accès aux services de santé, aux services publics, etc.), en tenant compte des problèmes spécifiques du territoire de montagne (démographiques, orographiques et climatologiques) et où la grande majorité des déplacements se fait par la route et en véhicule privé. En outre, une bonne connexion de transport est indispensable pour attirer l'établissement de nouvelles activités économiques et de nouvelles populations dans le territoire. La mobilité est également un axe de travail important lorsque l'on veut traiter le sujet du bien-être ou du tourisme actif.

Compte tenu du coût potentiellement élevé de certaines actions dans le domaine de la mobilité, il convient de tenir en comptes des complémentarités possibles avec les fonds régionaux du FEDER ou d'autres moyens de financement.

Certaines des actions qui peuvent être mises en place sont les suivantes :

- Des solutions de mobilité transfrontalière durables et multimodales (transports publics, covoiturage, transport à la demande, véhicules électriques, etc.) adaptées aux caractéristiques de la zone de montagne.
- Réaliser des études dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité du territoire à partir des principaux nœuds de communication de la zone (gares et aéroports), en tenant compte de la perspective transfrontalière. Une fois les améliorations possibles identifiées, elles pourraient être réalisées dans des programmes régionaux du FEDER, ou d'autres moyens de financement.
- Pistes cyclables/bandes cyclables transfrontalières.
- Chemins de randonnée transfrontaliers.

### 4.2. Thématiques sur la connectivité

Le déploiement des télécommunications dans la zone de montagne est indispensable pour offrir un meilleur accès aux citoyens aux services publics numériques, tels que les services de santé, attirer de nouvelles activités économiques et contribuer au repeuplement.

Le déploiement de la fibre optique en tant que tel ne pourra pas être financé par POCTEFA, cependant, étant donné les caractéristiques orographiques du territoire, il serait utile de pouvoir étudier la viabilité, par exemple, de l'utilisation partagée de tours de connexion auxquelles les opérateurs des trois États de la zone peuvent se connecter, afin d'optimiser les infrastructures de la zone.

D'autre part, il est indispensable de développer des points de connexion dans les zones plus reculées afin que, même si ce n'est pas de manière individuelle, l'accès à Internet puisse être garanti à toute la population, permettant d'accéder aux procédures numériques du service public ou de travailler à distance.

De même, et de façon parallèle, des mesures doivent être menées à bien pour promouvoir la numérisation des entreprises et des services, ainsi que pour encourager le développement du télétravail, avec la mise en place d'espaces de coworking et la mise en réseau de ces derniers.

## **C. DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES DANS L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF POLITIQUE 5**

Le noyau principal de l'organe proposé comme entité territoriale mettant en œuvre la gouvernance de la zone fonctionnelle est le Comité de Pilotage, formé par les membres du Comité Territorial Est, qui comprendra également le département de la Haute-Garonne.

### **Composition du Comité de Pilotage**

Les membres permanents du Comité Territorial Est seront les suivants :

- Présidence : le membre du comité qui occupe la fonction de coordinateur territorial de la zone Est.
- Un représentant de chacun des membres qui font partie du Comité Territorial et du Département de Haute-Garonne.

Seront membres du Comité à titre consultatif :

- Un représentant de la Commission européenne
- Un représentant de chacune des autres entités représentatives de chaque territoire de la zone fonctionnelle (maximum trois membres par territoire).

De même, des représentants d'organisations de la société civile pourront être invités aux fins de l'article 8 du règlement (UE) 2021/1060<sup>2</sup>.

L'attribution des fonctions dans la gouvernance de la zone fonctionnelle sera la suivante :

- L'entité/organe qui coordonne la zone fonctionnelle : Comité Territorial Est.
- Bases/texte des appels : Le Secrétariat conjoint du POCTEFA (proposition) et le Comité Territorial Est (révision et validation). Il comptera sur les contributions des membres à titre consultatif du Comité Territorial Est.
- Instruction/évaluation des projets : Comité Territorial Est
- Sélection/approbation des projets : Comité de Programmation du POCTEFA
- Dynamisation/accompagnement des projets : Comité Territorial Est. Suivi financier : Secrétariat conjoint du POCTEFA.

Le système de gouvernance de la zone fonctionnelle pourrait être financé à travers l'OE Interreg.

---

<sup>2</sup> Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant les dispositions communes concernant le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen Plus, le Fonds de cohésion, le Fonds pour une transition juste et le Fonds européen pour la mer, la pêche et l'aquaculture, ainsi que les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration, au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument d'aide financière à la gestion des frontières et à la politique des visas.